

Flaesch-Mougin, Catherine, *Les accords externes de la CEE; Essai d'une typologie*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1980, 320 p.

Roger Dehem

Volume 12, numéro 3, 1981

L'Europe et le système monétaire international

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701269ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701269ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dehem, R. (1981). Compte rendu de [Flaesch-Mougin, Catherine, *Les accords externes de la CEE; Essai d'une typologie*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1980, 320 p.] *Études internationales*, 12(3), 618–619.  
<https://doi.org/10.7202/701269ar>

Les différents documents qui témoignent de l'évolution du statut de l'archipel sont réunis en appendice. Une imposante bibliographie ainsi qu'un index ont également été annexés à l'ouvrage.

L.L.

NODINOT, Jean-François, *22 États arabes, Une Nation*, Paris, Les Éditions du Sorbier, 1980, 248 p.  
ISBN: 2-7320-0006-X

Avant tout, l'ouvrage de Jean-François Nodinot est une présentation des 22 États arabes membres de la Ligue arabe. Chacun de ces États, regroupés selon une répartition géographique quadripartite: le Proche-Orient, la Péninsule, l'Égypte et les États africains, le Maghreb, est décrit à partir des dimensions coutumières à une monographie, c'est-à-dire: l'histoire, la population, la géographie, l'économie, l'organisation sociale et politique... dans de courts chapitres bien structurés. À ce titre, le travail de J.-F. Nodinot est valable parce qu'il fournit une introduction fort intéressante aux non initiés que les événements contemporains, survenus dans le monde arabe, passionnent.

C'est donc dire que cet ouvrage ne formule pas une thèse. Ou, si thèse il y a, l'auteur la présente très brièvement dans les quelque vingt pages de son introduction. Cette « thèse » rejoignant en cela le titre même de l'ouvrage, voudrait que les 21 États arabes dont il est fait mention, plus l'OLP, constitueraient une véritable nation: la Nation arabe.

L'auteur appuie son affirmation sur le fait que ces États sont tous membres de la Ligue arabe (p. 10), qu'ils ont une langue et une religion communes également (p. 11). À n'en pas douter, il existe des liens très étroits entre chacun de ces États, ne serait-ce que par le biais des nombreuses institutions spécialisées (voir la liste p. 31) dont la Ligue arabe s'est faite l'instigatrice; ne serait-ce, également, que par la forme de redistribution des richesses (au Canada, on parlerait de péréquation) entre les pays riches et pauvres de la « Nation ».

Peut-on parler de « Nation » pour autant? Pour ma part, je serais plutôt réticent à accepter semblable affirmation. En effet, pas plus que l'existence de l'Organisation des États américains ne donne naissance à une « Nation américaine », pas davantage, a-t-on le droit de conclure de l'existence de la Ligue arabe à une « Nation arabe ». Le critère de la langue commune m'apparaît beaucoup plus important, mais pourquoi, alors, limiter la « Nation » arabe aux seuls pays retenus par l'auteur. L'Iran, pour ne prendre qu'un exemple, n'est-il pas également un pays de langue arabe? Quant à la religion commune, J.-F. Nodinot reconnaît lui-même qu'on ne peut identifier l'Islamisme et « arabité » (p. 11). Cela tient de l'évidence pour qui connaît tant soit peu les luttes interminables entre les chiïtes et les sunnites, deux grandes traditions religieuses issues toutes deux de l'Islam.

Il m'apparaît donc que la Ligue arabe a contribué et contribue encore à maintenir des liens étroits entre les États présentés dans l'ouvrage de J.-F. Nodinot. En plus d'avoir facilité de nombreux liens économiques, la Ligue a à son crédit l'existence d'une profonde solidarité, variable bien sûre au gré des intérêts politiques (que l'on pense à la guerre Irak-Iran). De là à parler de « Nation »?

Jean-Paul MONTMINY

Département de sociologie  
Université Laval

FLAESCH-MOUGIN, Catherine, *Les accords externes de la CEE; Essai d'une typologie*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1980, 320 p.

Les relations externes de la CEE sont un sujet beaucoup moins connu et étudié que l'organisation interne de la Communauté. Aussi l'ouvrage de Mme Flaesch-Mougin comble-t-il une lacune importante de la littérature consacrée à l'intégration européenne.

L'ouvrage en question est essentiellement juridique. L'auteur analyse les caractéristiques des traités nombreux et variés liant la CEE à des pays voisins ou éloignés, industria-

lisés ou sous-développés, politiquement semblables ou étrangers, candidats ou non à l'adhésion.

Alors que le *Traité de Rome* avait prévu deux types de conventions, l'accord commercial fondé sur l'article 113, et l'accord d'association fondé sur l'article 238, les instances de la Communauté (notion complexe et délicate) ont, au fil des circonstances, réussi à tisser un réseau d'accords modulés selon les caractéristiques des partenaires, et cela tout en respectant les règles du GATT.

L'auteur a très bien réussi sa typologie des nombreux traités signés par la CEE, chacun d'eux posant un problème de procédure d'entente entre les membres à travers les instances communautaires (Commission, Parlement, Conseil), et chacun faisant peser tout le poids du bloc communautaire dans la négociation avec le pays tiers. Il en est résulté un réseau d'accords adéquats aux intérêts de la Communauté. Contrairement à l'esprit du GATT, ce réseau apparaît évidemment discriminatoire en fait, sinon en principe.

Cet ouvrage fort approfondi et très bien écrit intéressera au premier chef les spécialistes du droit international, mais aussi les économistes des relations internationales, et tous ceux que fascine encore l'intégration européenne.

Roger DEHEM

Département d'économie  
Université Laval

SIPRI, *Warfare in a Fragile World, Military Impact on the Human Environment*, Londres, Taylor & Francis Ltd, 1980, 263 p.

Les dossiers du Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) sont d'une qualité remarquable depuis le début en 1971 où l'Institut publia son dossier sur la guerre chimique et biologique. En plus du texte, le SIPRI offre des annexes soignées et une bibliographie très développée, plus de 400 titres dans le dossier présenté ici.

Après avoir brièvement situé le problème, le SIPRI analyse la situation du monde

sous l'angle de l'impact des activités militaires, en temps de paix ou de guerre, sur l'environnement naturel de l'humanité. L'institut classe ses analyses en six régions principales: les régions tempérées, les régions tropicales, les régions désertiques, les régions arctiques, les îles et les océans. Le livre se termine par un chapitre sur l'écologie globale qui fait le point sur les initiatives à encourager pour contrôler et limiter les activités militaires dans le domaine de leurs effets sur l'environnement.

Chaque partie de ce dossier est évidemment appuyé des données pertinentes, renvois à la bibliographie et suggestions ou rappels concernant le droit International, les articles des traités internationaux portant sur la protection de l'environnement, etc.

Les données accumulées dans ce dossier ont de quoi faire réfléchir. On commence à se rendre compte de l'ampleur des dégâts causés par le développement industriel, on ne connaît pas assez l'ampleur de ceux que provoquent les armées. Alors qu'il faudrait agir à court terme pour sauver l'environnement naturel de l'humanité, on découvre la crise cruelle de notre époque: être contraint d'agir à court terme en sachant que nos actions sont désadaptées à long terme. Le drame de notre époque est peut-être d'être de plus en plus prisonnière de ses obligations à court terme et de savoir de mieux en mieux que ces obligations l'entraînent dans le sens opposé de ce qui faudrait faire à plus long terme.

Le dossier du SIPRI a le souci de remettre dans l'histoire les méfaits des armées et ces méfaits dans le cadre plus général des méfaits des sociétés civiles qui les commandent.

On lira donc avec profit cet excellent dossier au moment où les populations hésitent de plus en plus à croire aux bienfaits de leurs industries et aspirent à poser les débats de l'avenir sur des bases renouvelées, non contraintes automatiquement au pessimisme du réalisme.

Yvan SIMONIS

Département d'anthropologie  
Université Laval